

Compte rendu de séance

Séance du 25 Juin 2019

L'an 2019 et le 25 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du billard à la Mairie sous la présidence de DENIS Malou, Maire

Présents : Mme DENIS Malou, Maire, Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda, Melle MAURON Sandra, MM : BESSIERES Gérard, MASTALERZ Jean-Pierre, SAUSSOIS Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VOGT-HUSSON Véronique à M. SAUSSOIS Olivier, VOYARD Fabienne à Melle MAURON Sandra, M. BERNARD Claude à M. MASTALERZ Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

Date de la convocation : 18/06/2019

Date d'affichage : 18/06/2019

A été nommé(e) secrétaire : Melle MAURON Sandra

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 AVRIL 2019
AFFOUAGES : RÉVISION DE LA LISTE DES AYANTS DROITS - réf : 2019-39
AFFOUAGES : PRIX DU LOT ET MODE DE PARTAGE - réf : 2019-40
SMIPEP : ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES - réf : 2019-41
SMIPEP : MODIFICATION DES STATUTS - réf : 2019-42
TAILLE DE LA HAIE DU CIMETIERE ET LA HAIE DE L'ÉTANG - réf : 2019-43
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A L'ASSOCIATION LES PETITS LOUPS 52400 - réf : 2019-44
COTISATION DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE VARENNES A L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA HAUTE-MARNE - réf : 2019-45
SANTÉ PUBLIQUE : PROLIFÉRATION DE PIGEONS - réf : 2019-46
DÉCISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N°1 - réf : 2019-47
CRÉATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL SUR LA COMMUNE DE VARENNES SUR AMANCE - réf : 2019-48
MAISON NATALE DE MONSIEUR MARCEL ARLAND : PROPOSITION DE DONATION - réf : 2019-49
MOTION CONTRE LES FERMETURES DE TRESORERIE - réf : 2019-50
CHATS ERRANTS : CAMPAGNE DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS - réf : 2019-51

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 AVRIL 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 02 Avril 2019
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AFFOUAGES : RÉVISION DE LA LISTE DES AYANTS DROITS - réf : 2019-39

Mme le Maire donne lecture de la liste des ayants droit, concernant les affouages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la liste corrigée, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Il est précisé que si une demande d'inscription se fait en cours d'année, elle sera examinée - et acceptée ou non - lors d'une réunion du conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AFFOUAGES : PRIX DU LOT ET MODE DE PARTAGE - réf : 2019-40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer le mode de partage par feu

- de fixer le prix du lot d'affouage à 26 € pour l'année 2019 – 2020

- que le règlement du lot d'affouage se fera lors de l'inscription par l'affouagiste ou par le façonneur de l'affouage

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2 (MM. MASTALERZ Jean-Pierre - BERNARD Claude))

SMIPEP : ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES - réf : 2019-41

Vu les délibérations en dates du 27/03/2019, du 01/04/2019 et du 09/04/2019 des communes de Villegusien-le-Lac (au titre de Villegusien centre, Heuilley-Cotton et Piépape), Longeau-Percey et Verzeilles-le-Bas demandant leur adhésion au SMIPEP Sud Haute-Marne

Vu la délibération du 14 mai 2019 du conseil syndical du SMIPEP donnant un avis favorable à ces demandes d'adhésion des communes de Villegusien-le-Lac (au titre de Villegusien centre, Heuilley-Cotton et Piépape), Longeau-Percey et Verzeilles-le-Bas

En vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SMIPEP pour se prononcer sur la demande d'adhésion.

En conséquence,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable aux demandes d'adhésion des communes de Villegusien-le-Lac (au titre de Villegusien centre, Heuilley-Cotton et Piépape), Longeau-Percey et Verzeilles-le-Bas
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SMIPEP : MODIFICATION DES STATUTS - réf : 2019-42

Le conseil municipal.

Vu la délibération du comité syndical du SMIPEP Sud Haute-Marne en date du 14 mai 2019 modifiant ses statuts comme ci-dessous :

- La composition du Bureau ;
- La contribution financière des adhérents
- Les prestations de service aux adhérents et non-adhérents.

Après avoir pris connaissance de la délibération du SMIPEP et des statuts modifiés ;

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur les demandes d'adhésion et sur les modifications statutaires ;

En conséquence,

Après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la modification des statuts du SMIPEP Sud Haute-Marne
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TAILLE DE LA HAIE DU CIMETIERE ET LA HAIE DE L'ÉTANG - réf : 2019-43

Le Maire expose les devis reçus concernant la taille de la haie du cimetière et la haie de l'étang

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de DEFIS 52200 LANGRES pour la taille de la haie du cimetière et la haie de l'étang pour un montant de 1 026.00 €

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A L'ASSOCIATION LES PETITS LOUPS 52400 - réf : 2019-44

Le Maire donne lecture du courrier de l'Association Les Petits Loups 52400 relative à une demande de mise à disposition de locaux communaux dans le cadre des activités périscolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de mettre à disposition gracieusement à l'Association Les Petits Loups 52400 une partie des locaux communaux dans le bâtiment situé au 19 Place de l'Église dans le cadre des activités périscolaires

- d'autoriser le Maire à signer une convention d'utilisation de locaux communaux

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1 (Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda))

COTISATION DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE VARENNES A L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA HAUTE-MARNE - réf : 2019-45

Vu que la compétence "Service Incendie" de la Communauté de Communes des Savoir Faire a été reprise par les communes des centres concernés depuis le 1er janvier 2019

Vu la demande de prise en charge de la cotisation à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Marne par le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Varennes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de prendre en charge la cotisation à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Marne pour le compte de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Varennes

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SANTÉ PUBLIQUE : PROLIFÉRATION DE PIGEONS - réf : 2019-46

Le Maire donne lecture d'un mail reçu concernant la prolifération de pigeons qui peut porter atteinte à la santé publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'étudier une éventuelle solution écologique afin d'y remédier

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N°1 - réf : 2019-47

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget primitif 2019 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 13

Compte 1321 + 3 255.00 €

Recettes

Chapitre 021

+ 3 255.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 023

+ 3 255.00 €

Recettes

Chapitre 77

Compte 7718 + 3 255.00 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CRÉATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL SUR LA COMMUNE DE VARENNES SUR AMANCE - réf : 2019-48

La commune souhaite créer un marché afin de valoriser les producteurs locaux et de développer le commerce de proximité. Ce marché contribuera à l'animation du village, en attirant des personnes venant des communes alentours et constituera un nouveau service aux administrés.

Le marché sera implanté en plein centre bourg de Varennes sur Amance (Place de l'Église devant la Mairie) et comprendra une dizaine de commerçants. Il aura lieu de 17h à 20h tous les mardis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer un marché communal sur la commune de Varennes sur Amance
- que les emplacements seront gratuits
- de fixer à 3 € par branchement électrique par stand
- d'approuver le règlement de marché
- de charger le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

MAISON NATALE DE MONSIEUR MARCEL ARLAND : PROPOSITION DE DONNATION - réf : 2019-49

Monsieur CALDERON, tuteur de Madame ARLAND, propose en donation à la commune de Varennes sur Amance la maison natale de Monsieur Marcel ARLAND, enfant du village, académicien et professeur de Lettres. Il adresse un courrier au Juge des Tutelles pour validation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe à cette proposition de donation.

A la majorité (pour : 7 contre : 2 (MM. BERNARD et MASTALERZ) abstentions : 0)

MOTION CONTRE LES FERMETURES DE TRESORERIE - réf : 2019-50

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour notre commune de Varennes sur Amance cela se traduirait par la fermeture de la trésorerie de Bourbonne les Bains et du Services des Impôts des Particuliers (SIP) de Langres.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie/du SIP, etc seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil municipal de Varennes sur Amance demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que la trésorerie/SIP/SIE/ etc soit maintenu, pérennisé et renforcé afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

A la majorité (pour : 6 contre : 1 (M. BESSIERES) abstentions : 2 (MM. BERNARD et MASTALERZ)

CHATS ERRANTS : CAMPAGNE DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS - réf : 2019-51

Vu la prolifération de chats errants sur le territoire de Varennes sur Amance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis
- d'autoriser le Maire à signer cette convention
- d'autorise le Maire à signer tout document nécessaires à l'exécution de cette campagne de stérilisation et d'identification des chats errants

A la majorité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 4)

Questions diverses :

Communauté de communes des Savoir Faire

La Communauté de Communes des Savoir-Faire organise des réunions territoriales publiques afin de présenter ses projets ainsi que ses activités.

Ces réunions auront lieu aux dates et lieux suivants :

- Mardi 25 juin 2019 – 20h à la salle du Clocheton de Bourbonne-les-Bains
- Mercredi 26 juin 2019 – 20h à la mairie de Pressigny
- Jeudi 27 juin 2019 – 20h à la salle des fêtes de Le Pailly
- Mardi 2 juillet 2019 – 20h à la salle des fêtes d'Anrosey

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 04/07/2019
Le Maire
Malou DENIS